

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

laissée provisoirement en suspens.

D'autre part, M. Briquet est chargé d'étudier avec les Ponts et Chaussées la proposition d'une Société pour création d'une carrière de sable en bordure de l'ancienne ligne de Chemin de Fer Paris-Chartres.

### TRAVAUX DE VOIRIE -

Suivant études faites par M. BRIQUET, le Conseil est d'accord sur les travaux suivants :

- Aménagement des trottoirs avenue Saint Laurent entre le cimetière et l'Avenue Parrat, pour ..... 22.000 F.
  - Aménagement de la rue Léon Croc ..... 170.000 F.
- sous réserve que le devis soit revu en prévoyant éventuellement des plus-values pour travaux exceptionnels (grès par exemple).

Le Dr Lauriat demande que les trottoirs soient pourvus de bordures en ciment dont la stabilité est meilleure que celle des bordures en grès ou granit.

M. Tissot demande qu'il soit fait un aménagement du chemin rural n° 25 dit " du Pont de Bois".

M. FAL demande l'agrandissement du trottoir de l'angle du Boulevard de Mondétour et de l'Avenue de Montjay.

L'aménagement de l'Avenue d' Orgeval sera étudié.

M. Bernard est chargé d'étudier les demandes d'installation de quelques lampes supplémentaires d'éclairage public.

### MARCHE MAGNARD - ASSAINISSEMENT -

Le Conseil ajourne pour étude complémentaire, une proposition d'avenant au Marché Magnard pour les travaux d'assainissement dans le Centre de la Commune.

### MARCHE COMMUNAL -

M. le Maire expose que le manque d'ouvriers d'entretien a amené la Commission du Marché et la Commission des Finances à étudier une proposition de conversion de la Régie Directe du Marché, en concession.

Une proposition a été faite par M.M. B. et J. AUGUSTE, concessionnaires de marchés dans la région.

M. BRIQUET a étudié les incidences financières qui résultent des tarifs proposés. Le Conseil après discussion,

Décide à l'unanimité moins une abstention :

- 1° - de renoncer à l'exploitation en régie directe à compter du 1er Janvier 1965.
- 2° - de donner à bail pour une durée de 15 ans l'exploitation du marché à M.M. J et B.AUGUSTE à partir du 1/1/1965, sous certaines conditions, qui seront précisées au contrat.
- 3° - Approuve le cahier des charges soumis par le concessionnaire sous réserve que certaines dispositions seront précisées notamment celles relatives au nettoyage du Marché.

### AMELIORATION D'HYGIENE SCOLAIRE -

Le Conseil décide le reversement à la Caisse des Ecoles de l'attribution de 1964 pour amélioration de l'Hygiène scolaire se montant à ... 64 F.10. Celle-ci ayant effectué les distributions de fruits et de gâteaux remplaçant le lait.

### REVALORISATION DES TRAVAUX DE L'ECOLE GARÇONS-CENTRE -

Le Conseil approuve le dossier de revalorisation des travaux de l'Ecole Garçons -Centre établi par l'architecte communal, Le mémoire d'actualisation étant de ..... 19.570 F. 55.

Le Conseil :

- sollicite une subvention complémentaire.
- autorise M. le Maire à signer un avenant au Marché de la S.A.E.
- S'engage à créer les ressources nécessaires pour régler la différence entre la somme due et le montant de la subvention qui sera allouée.

.../...

*approuvé le  
30-10-64*

*Nu d'approbation  
Versailles le 5 avril  
1965*

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSTRUCTION CENTRE P. M. I. - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE -

D'après l'architecte communal, le supplément de dépense pour renforcement des fondations de la construction du Centre de P.M.I. par suite de la surélévation à prévoir pour la Crèche Municipale étant de 6.000 Frs - le Conseil décide de solliciter une subvention complémentaire.

### CENTRE DE P. M. I. - CONTRAT AVEC L'ARCHITECTE -

Le Conseil approuve la convention à passer avec M. Hubert, architecte communal, pour construction du Centre de P. M. I. et autorise M. le Maire à signer cette convention.

### JEUX DE BOULES -

Le Conseil sollicite l'approbation pour valoir marché de la facture de l'Entreprise Brangeon, pour construction de jeux de boules au Jardin Public, se montant à ..... 25.865 F. 89.

La décision de construire ces jeux de boules ayant été prise par le Conseil Municipal à la date du 2.12.1963.

### CONSTRUCTIONS RUE DE PARIS, N° 42 -

Le Conseil autorise M. le MAIRE à passer une convention avec les consorts HUET, qui ont déposé une demande de permis de construire pour 20 logements, 42, rue de Paris. Cette convention porte sur l'aménagement de la voie privée, les branchements EP et E.U. . Le montant des travaux soit 16.000 Frs environ est à la charge des promoteurs .

### CONSTRUCTION DE LA CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE CENTRE- FILLES -

M; le Maire expose que le projet de construction de la cantine du groupe scolaire Centre-Filles se monte à environ .....	800.000 Frs
la subvention allouée étant de .....	<u>222.500 Frs</u>
il reste à la charge de la Commune ; .....	577.500 Frs

pour lesquels le Conseil décide de contracter un emprunt aux conditions de la Caisse des Dépôts et Consignations.

### CONSTRUCTION D'IMMEUBLES 18 rue des HUCHERIES -

M. le Maire a reçu une demande d'accord préalable pour la construction de collectifs 18 Rue des Hucheries. Cette propriété renfermant de très beaux arbres et étant située dans l'agglomération, il est décidé de demander aux promoteurs d'assister sur place à une réunion de la Commission des Travaux, avant de donner suite à la demande d'accord préalable.

### CLASSES DE NEIGE -

Vu les crédits prévus au budget, art. 657, le Conseil décide d'organiser en 1965, l'envoi en classes de neige, de deux classes des Ecoles du Guichet et s'engage à prendre à la charge de la Commune, la différence entre le prix d'hébergement, les participations familiales et la dépense totale.

Donne avis favorable à la désignation de M. CLEMENT en qualité de régisseur de RECETTES et de DEPENSES, pour cette opération unique.

Le Conseil sollicite une subvention du Ministère de l'Education Nationale.

### AGRANDISSEMENT DE L'HOPITAL -

Pour répondre à une question du Dr Lauriat, M. le Maire fait connaître qu'il a fallu procéder à des adjudications complémentaires pour les travaux d'agrandissement de l'Hôpital, faute de soumissionnaires. Les travaux pourront commencer d'ici un mois.

### MAISON SAINTE SUZANNE -

Pour répondre à une question de M. TISSOT, M. le MAIRE précise qu'une estimation a été demandée aux Domaines, en ce qui concerne le pan coupé <sup>créé</sup> sur le terrain de l'Orphelinat Ste-Suzanne, à la suite de la reconstruction du mur de cet établissement. M. LE MAIRE fait savoir par ailleurs, qu'il en sera de même pour le pan -coupé à réaliser à l'intersection de l'Avenue Saint-Laurent (côté pair) et de l'Avenue du Maréchal Foch.

*approuvé le 10.11.64*

*approuvé le  
3 dec 1964*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1964 -

Excédent ordinaire .....	1.282.730.55
<u>Prélèvements pour dépenses extraordinaires :</u>	
- centimes pour emprunts .....	174.561.90
- Déficit mobilier matériel .....	17.666.20
- " Ecoles de Mondétour .....	41.350.00
- " travaux voirie .....	187.035.75
	420.613.85
	Reste .....
	862.116.70
<u>Recettes ordinaires nouvelles :</u>	
Plus-value sur valeur du centime .....	75.976.78
Fonds commun voirie .....	4.359.00
	80.335.78
Total des recettes ordinaires .....	942.452.48
<u>restes à payer 1963</u>	
art; 604 .....	246.64
" 615 .....	4.072.36
" 6.312 .....	28.952.56
" 63.131 .....	552.80
" 633 .....	206.44
	34.030.80
Entretien -réparation mur jardin .....	44.000.00
	78.030.80
Reste à reporter sur section extraordinaire .....	864.421.68
<u>Excédent extraordinaire</u> .....	
emprunt stade ... ..	137.000.00
" assainissement .....	75.000.00
" Ecole Pont de Pierre .....	99.300.00
" Travaux voirie .....	100.000.00
Subvention Ecole Pont de Pierre ..	402.400.00
" Cantine -Centre .....	222.500.00
" Centre P. M. I. ....	229.776.00
	2.176.415.06
Total des recettes extraordinaires .....	3.040.836.74
<u>Dépenses</u>	
à réserver Ecoles du Centre .....	31.482.08
" Pont de Pierre ....	34.808.54 (1° Tranche)
Travaux stade .....	252.022.17
Eclairage Public .....	36.637.80
assainissement .....	705.488.47
Ecole Pont de Pierre .....	501.700.00 (2° Tranche)
Centre filles, cantine ...	222.500.00
travaux voirie .....	15.000.00
	1.799.639.06
<u>TRAVAUX NEUFS</u>	
Place du Marché .....	120.000.00
Bd de la Terrasse .....	170.000.00
Avenue Saint-Laurent .....	110.000.00
Rue A. Fleming .....	130.000.00
Rue Léon Croc .....	170.000.00
Construction Centre P. M. I. ....	249.680.00
Acquisition de terrain pour parking .....	83.000.00
Mise en réserve de crédits pour travaux , terrains	208.517.68
	1.799.639.06
Total .....	3.040.836.74

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 30 le 24.10.1964

Le Maire,



Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'P. Fleming', 'B. Guinard', and others, along with a large signature that appears to be 'Le Maire'.

S E A N C E du 4 DECEMBRE 1964

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vingt trois novembre mil neuf cent soixante quatre, convocation du Conseil Municipal pour le VENDREDI, 4 Décembre 1964 à 21 Heures à la Mairie, l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'Ordre du jour.

Le Maire,



Le quatre décembre mil neuf cent soixante quatre, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Étaient présents : M.M. PINON, Maire - CLÉMENT, PISSOT, BRIQUET, BUFFET, adjoints - LAURIAT, THEVENON, BERNARD, CHAUVEZ, BLARD, AMIARD, ROUH, LUCAS, FAL, FOISY, WATTIER, DUPRE .

Excusés : M. ZIANE, Mme BERNONT.

Absent : M. GABET.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. SHINGER. Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté.

### ECLAIRAGE MITOYEN AVEC BURES-SUR-YVETTE -

Le Conseil accepte la proposition de la Commune de Bures-sur-Yvette pour la prise en charge par la Ville d'Orsay de deux lampes d'éclairage public de l'Avenue de Bures et en compensation la Commune de Bures prendra à sa charge le raccordement et l'alimentation des deux dernières lampes du Boulevard Dubreuil, ainsi que les travaux nécessités par cette opération.

### SECURITE SOCIALE - CENTRE D'ACCUEIL -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec la Sécurité Sociale, pour l'occupation d'une salle de la Mairie, en vue d'y installer à partir du 14. 12. 1964 un centre d'accueil - moyennant une redevance annuelle de 600 Frs.

*Approuvé le 24.12.65*

### ASSURANCE COLLECTIVE EN CAS DE DECES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations proposant un système d'assurance-décès pour les Conseillers Municipaux et demande aux membres de l'Assemblée que cette question intéresserait de se mettre en rapport avec le Secrétariat.

### TRANSPORTS R. A. T. P. -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet, répondant aux demandes formulées par le Conseil Municipal sur les conditions d'amélioration de la desserte d'Orsay et de Bures-sur-Yvette.

Il en résulte que la R.A.T.P. et le Syndicat des transports parisiens suivent avec attention l'évolution des besoins de la ligne de Sceaux résultant de l'accroissement continu de la population de notre région et s'efforcent de prendre les moyens appropriés pour adapter au mieux de l'intérêt général, la desserte de la ligne.

Depuis 1961, la capacité de transport a été augmentée de 125 % et portée à 27.500 voyageurs par heure. La composition des trains a été portée de 4 à 6 voitures et la fréquence des trains sur la partie de la ligne comprise entre Massy-Palaiseau et Saint-Rémy est actuellement de 10 minutes pendant les périodes d'affluence.

Parmi les mesures d'ordre général étudiées, d'importants travaux d'infrastructure sont prévus en vue de porter la longueur des quais des stations à 225 mètres.

Le Conseil souhaite que ce programme soit réalisé au plus tôt aux heures de pointe et qu'une amélioration soit apportée dans les heures creuses principalement le matin.

### BOITES AUX LETTRES -

M. le Receveur des Postes a établi un plan indiquant l'emplacement actuel des boîtes aux lettres, conformément au vœu exprimé par le Conseil à la dernière séance. Ce plan est à la disposition des membres du Conseil qui voudront bien étudier les améliorations à apporter dans les différents quartiers de la Commune.

Le Conseil demande le remplacement par un modèle plus grand de la boîte aux lettres placée sur la façade de la Mairie, cette boîte ne répond plus aux besoins des usagers.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### GARANTIE D'EMPRUNT - ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE " La Prairie" -

Le Conseil décide de garantir le remboursement de l'emprunt de 92.500 Frs contracté par l'A.S.A. "LA PRAIRIE" pour les travaux d'assainissement, étant entendu toutefois que le montant de la somme à verser en cas de défaillance de l'Association ne dépassera pas chaque année 200 fois la valeur du centime communal au jour du versement.

*approuvé le  
11-1-1965*

### OPERATION "CHANGEMENT DE GAZ" -

M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion d'information aura lieu à la Mairie, le 8 Décembre à 16 H. 30, organisée par l'E.D.F., en vue d'informer les Maires des Communes intéressées, sur le programme de conversion au gaz naturel des réseaux périphériques de la Région Parisienne.

### MAISON DES JEUNES -

Par lettre du 19 Novembre, le Directeur de la Maison des Jeunes de la Vallée de Chevreuse, propose la désignation d'un Directeur appointé. Le Conseil fait confiance au Syndicat Intercommunal pour la construction de la Maison des Jeunes, pour régler cette question.

### QUALITE DE L'EAU -

Le Docteur LAURIAT avait appelé au Mois d'Octobre, l'attention de M. le MAIRE, sur la présence dans les eaux de la concession d'Orsay, d'oxyde de fer et d'algues, notamment dans la distribution des grands ensembles. La Société Lyonnaise consultée avait répondu qu'il se produisait des dépôts de fer assez importants dans les canalisations en service depuis 30 ans et qu'elle s'efforçait d'y remédier.

Depuis, la situation est la même, M. le Maire a demandé une étude au Service d'Hygiène du Département. Le Conseil est d'avis d'inviter la Sté Lyonnaise à établir un filtre spécial à l'entrée des canalisations alimentant les collectifs, à titre expérimental.

### SUBVENTION AUX SOCIÉTÉS LOCALES -

Le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes aux Sociétés locales et autres d'intérêt public, fonctionnant selon la Loi de 1901, crédit à prendre à l'article 657 du budget de 1964 :

C.A.O. ....	7.500	Report .....	18.425
A.S.O. ....	3.000	Pupilles Ecole Publique .....	225
Sté d'Horticulture .....	250	Délégation cantonale .....	300
Maison des Jeunes .....	2.250	Fondation Darnel .....	30
Rayon Sportif Féminin.....	450	Association Valentin Haüy ...	30
Amicale des Pêcheurs .....	225	Scouts et Guides .....	500
La Goujnette (dont 700 F. de subv. de démarrage)	925	Laboratoires d'Orsay .....	600
Jardins Populaires .....	50	Ass. sport. C.B.G. FILLES .....	150
Mutilés du travail .....	200	Comité d'entraide Faculté .....	450
Association Familiale .....	600	Enfants poliomyélitiques .....	50
Tennis-Club d'Orsay .....	450	Amis de Mondétour .....	300
Boule du Lac .....	225	Anciens Combattants .....	500
Office municipal sports ....	2.000	Médailleurs Militaires .....	200
Déportés du Travail .....	300	Journée des Aveugles .....	100
à reporter .....	18.425	Amis du Pt Robert SCHUMANN ....	100
		Croix-Rouge Française pour achat d'un 2ème poste secours .....	2.000
		<b>TOTAL .....</b>	<b>23.960</b>

### MONITEUR D'EDUCATION PHYSIQUE -

Le Conseil décide d'allouer à M. NOBIS, moniteur d'Education Physique, une rétribution de 5 Frs de l'heure, pour les cours qu'il donne aux membres actifs des sociétés sportives locales avec effet du 1er Décembre 1963 - pour 30 heures par mois en moyenne.

*approuvé le  
21.1.1965*

4 DECEMBRE 1964

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### REMBOURSEMENT DES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES -

Par lettre du 17 Septembre, M. ELIE, Directeur d'Ecole indique que le tarif de 0,50 F. par communication téléphonique établi par le Conseil Municipal est trop élevé et propose de rembourser la totalité des quittances, déduction faite des communications de service.

Le Conseil est d'avis qu'il ne peut être procédé différemment pour les différentes Ecoles de la Commune et décide l'application du tarif en vigueur pour les communications données à partir des bureaux de poste.

*Approuvé le  
15 dec 1964*

### ADMISSION EN NON -VALEUR -

Le Conseil décide d'admettre en non valeur les créances suivantes irrécouvrables :

sur B.R. 3.093 du 6/8/63 - service ambulance	.....	42.90
" 3.041 du 21/2/63 - Fournitures scolaires	.....	830.00
" 3.027 du 15/11/63 - " d°	.....	400.00

D'autre part, à la demande de M. Thévenon, le Conseil décide d'admettre en non valeur la créance sur Mlle Chanterfort, ancienne institutrice pour chauffage, B.R. N° 3.028 de 215,83 F.

*Approuvé le 9.2.65*

*Approuvé le 24.4.65*

### CONSTRUCTION CANTINE -FILLES et REFECTOIRE DU GUICHET -

M. le Maire expose que plusieurs lots n'ont pas été adjugés lors de l'adjudication pour la construction de la cantine du Centre-filles et du réfectoire de l'Ecole du Guichet Pont de Pierre, soit par défaut de soumissionnaires, soit parce que les soumissions dépassaient les prix plafond. Il s'agit du lot couverture -plomberie de la cantine et des lots de maçonnerie et serrurerie du réfectoire.

Le Conseil considérant que ces constructions sont urgentes et qu'elles feront économiser la dépense du transport des élèves à la cantine de Bondétour, décide d'autoriser M. le Maire à traiter avec les entreprises faisant les meilleures conditions.

### ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX -

Le Conseil fixe au 11/1/65 à 11 Heures, l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux au rabais, sur soumissions cachetées suivant cahier des charges établi par l'Architecte communal et désigne M.M. CLAUDET, et TH. VANCK, pour assister M. le MAIRE à cette adjudication.

*Approuvé le  
14-12-64*

### AVENANT AU MARCHE MAGNARD -

M. BRIQUET rappelle qu'à la dernière séance, le Conseil lui avait confié l'étude d'un avenant au marché Magnard, pour travaux d'assainissement. Vu les justifications données par les services des Ponts et Chaussées, le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché, se montant à 790.000 Frs - le supplément avec le marché initial étant de 328.087 Frs -

Ces suppléments sont motivés par des travaux supplémentaires dont la nécessité s'est fait sentir au cours des travaux et par des difficultés imprévues dans le creusement des tranchées.

Le Dr Lauriat est d'avis que les branchements particuliers devraient être vérifiés pour éviter les interventions. Une lettre dont le projet a déjà été étudié sera adressée aux propriétaires intéressés, à ce sujet.

### AUTOROUTE DU SUD-OUEST -

M. le Maire expose qu'une enquête a lieu pour la déclaration d'utilité publique

- 1°) de l'autoroute Paris-Chartres et
- 2°) même autoroute avec bretelle de la Vallée de Chevreuse.

Le Conseil tout en donnant avis favorable à ce projet demande avec insistance l'étude de l'installation d'une voie ferrée jumelée avec l'autoroute, l'augmentation massive de la population à bref délai dans cette région étant de nature à la justifier.

.../...

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE BURES -

M. le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Municipal de BURES, relative à la bretelle de l'auto-route se rapportant au projet de déviation du C.D. 95 en aérien, le tracé prévu risquant d'altérer gravement le site de la Vallée de Chevreuse. Le Conseil Municipal souhaite que le tracé soit fait de telle façon que le site de la Ville de Bures ne soit pas altéré et que son étude soit entreprise en accord avec les Ponts et Chaussées.

## C.E.G. - MAITRE D'ANGLAIS -

*approuvé le 13.2.65*

Le Conseil décide d'allouer à titre exceptionnel une indemnité de 100 Frs par mois pendant les mois scolaires, au maître ou à la maitresse d'anglais du Collège d'Enseignement Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.

Le Maire,



*[Handwritten signatures in blue ink: P. Buisson, Dubois, L. Buisson, B. Buisson, and others]*

S E A N C E du 29 JANVIER 1965

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vingt cinq Janvier mil neuf cent soixante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le VENDREDI, 29 Janvier 1965 à 21 Heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'Ordre du Jour.

Le Maire



Le vingt neuf janvier mil neuf cent soixante cinq, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire - TISSOT, BRIQUET, BUFFET, adjoints. LAURIAT, THEVENON, BERNARD, CHAUVEZ, ZIANE, EHINGER, LUCAS, FAL, DUPRE, Mme BETMONT. M. BLARD a donné procuration à M. Tissot.

Excusés : M.M. CLEMENT, ROUH, FOISY, WATIER.

Absent : M. GABET.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. EHINGER, Le Procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

CORRESPONDANCES - LETTRES DE REMERCIEMENTS -

M. le Maire a reçu les remerciements pour les subventions votées par le Conseil Municipal, des sociétés suivantes : Mutilés du Travail - Fondation Fernand Darnel - Pupilles de l'Ecole Publique - Ass. Valentin Haüy - Ass. des Déportés - Sté de soins pour les Enfants poliomyélitiques - Jardins populaires de France - Amis de Robert Schumann - Médailleurs Militaires - Ass. Sportive Laboratoires d'Orsay -

JOURNEE CANTONALE DES SAPEURS POMPIERS -

Le Conseil vote une subvention exceptionnelle de 650 F. à la subdivision des Sapeurs Pompiers pour les frais occasionnés par la réception offerte aux participants de la manœuvre cantonale du 8 Novembre 1964 (art. 657 du budget).

ACTIVITES DES SAPEURS POMPIERS -

M. le Maire a reçu de M. le Lieutenant des Sapeurs Pompiers le compte rendu d'activité de l'année 1964 - Le Conseil est unanime pour féliciter la subdivision de cette activité et des résultats obtenus par les sapeurs.

CREATION D'UNE Z.A.D. -

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet de SEINE-et-OISE, concernant la création d'une Zone à aménagement différé sur le plateau de Saclay. Le Conseil considère qu'étant insuffisamment informé, il ne peut donner son avis sur le projet.

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE A MONDETOUR -

Par lettre du 28/12/1964, M. le PREFET indique que le Comité départemental des Constructions scolaires a émis un avis favorable à la réalisation des travaux de construction du groupe scolaire de Mondétour par prototypes, mais les travaux ne pourront être entrepris que lorsque la décision d'attribution de la subvention aura été prise.

H. L. M. -

M. le Maire rend compte que le prix du terrain sur lequel le groupe d'H.L.M. de la Commune va être édifié, a été fixé. La construction pourra commencer courant 1965

CONTRIBUTION MOBILIERE - TAXE D'HABITATION - ABATTEMENTS POUR CHARGES DE FAMILLE -

M. le Maire a reçu avis de la Direction des contributions Directes indiquant qu'en ce qui concerne la commune d'Orsay :

1° - le calcul de la contribution mobilière pour 1965 fait ressortir un abattement de 0,30 au lieu de 0,50 en 1964, soit une diminution de 40%.

2° - le calcul de la taxe d'habitation fait ressortir un abattement de 3,60 F. au lieu de 4,90 F., soit une diminution de 25 % -

Le Conseil décide à l'unanimité de continuer à faire application des anciens abattements.

Envoyé le 9.2.65  
reçu le 9.2.65

Envoyé le 8.2.65  
Reçu le :

Envoyé le 8.2.65  
Reçu le 13.4.65

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### LEGS PARRAT -

Envoyé le: 2.2.65  
Reçu le: 10.2.65

M. le Maire donne lecture de la liste des candidates pour l'attribution du Legs Parrat en 1965, attribué à une femme veuve, habitant la Commune depuis longtemps et âgée de plus de 50 ans - Ce legs a été porté à 150 Frs par le Conseil Municipal en 1964. Il est procédé au vote à bulletins secrets qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 15 - Mme Vve Callité : 14 voix - Mme Lagarde : 1 voix.  
Madame CALLITE bénéficiera donc du Legs Parrat en 1965.

### MATERIEL DU MARCHÉ -

Envoyé le: 2.2.65  
Reçu le: 9.2.65

A la suite de la reprise du Marché par un concessionnaire au 1er Janvier 1965, M. le Maire a reçu une proposition de M.M. AUGUSTE pour la reprise du matériel appartenant à la Commune d'Orsay, lorsque le marché fonctionnait en régie directe. Le Conseil accepte l'estimation faite par M. Clément, premier adjoint et le concessionnaire, mais décide toutefois de conserver une vingtaine de tables. La somme à verser par le concessionnaire pour le rachat du matériel se décomposant ainsi :

Tables en bon état :	210 à 20 F.	4.200	
" mauvais état	77 à 10 F.	770	
Tréteaux en bon état :	394 à 5 F.	1.970	
" mauvais état :	217 à 2 F.	434	
			Total ... 7.374 Francs

### DEMOUSTICATION -

La Société SICRE LEMAIRE a fait une proposition de 1.940 F. pour la démoüstication en 1965. Le Conseil est d'accord, mais décide que les modalités d'application seront étudiées.

### TRAVAUX DU Bd DE LA TERRASSE ET DE LA RUE LEON CROC -

Envoyé le: 2.2.65  
Reçu le: 11.2.65

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à passer un marché avec l'Entreprise Brangeon, titulaire du bail d'entretien des chemins départementaux, pour les travaux d'aménagement du Boulevard de la Terrasse se montant à ..... 145.000 F. et de la rue Léon Croc, " " 175.000 F. suivant bordereaux de prix établis par les services des Ponts et Chaussées. Crédit à prendre au budget supplémentaire de 1964 - section extraordinaire.

### AVENUE SAINT LAURENT -

A la demande de M. CHAUVEZ, le stationnement des voitures sur le trottoir de l'Avenue Saint-Laurent, en face de la sortie provisoire des enfants sera réglementé pendant les travaux de construction de la cantine et du P.M.I.

### CONSTRUCTION DES CANTINES SCOLAIRES DU CENTRE ET PROGRAMME DU GUICHET -

M. Thévenon, rapporteur de la Commission des constructions scolaires expose que d'après l'adjudication qui a eu lieu, le montant des travaux de la cantine scolaire du Centre pour le gros oeuvre est de ..... 400.000 F.  
La dépense d'équipement est évaluée à ..... 289.051

	Total ...	689.051 F.
Montant de la subvention allouée ...		222.500
Reste à assurer le financement de .....		467.500 F.
=====		

#### 2° - Programme du Guichet : Cantine - Logements - Gymnase - Plateau d'évolution -

Construction de la cantine .....	130.000 F. (	
Equipement, d'après devis .....	114.932 F.)	244.932
Logements, gymnase, plateau d'évolution, dépense réelle avec revalorisation .....		500.000
		744.932 F.

29 JANVIER 1965  
=====

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Report .	744.932 F.
Subvention allouée pour l'ensemble	391.854 F. (
Emprunt déjà contracté .....	99.300 F.) ....
	<u>491.154</u>
Reste à assurer le financement de ... ..	253.778 F.
	=====

soit pour l'ensemble : 467.500 + 253.778 = 721.278 -

Le Conseil autorise M. le Maire à prendre contact avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour solliciter un prêt de cette somme, et à faire un appel d'offres auprès des entreprises spécialisées pour l'équipement des cantines.

ENLEVEMENT DES ORDURES -

M. le Maire expose qu'à la dernière réunion du Syndicat Intercommunal des ordures ménagères il a été demandé aux délégués des Communes de faire prendre une délibération par leurs Conseils Municipaux pour un deuxième passage de collecte. Ce service fonctionne déjà à Orsay depuis un an et la charge a été pour 1964, de 112.175 Frs.

Le Conseil décide de demander une étude pour un troisième ramassage hebdomadaire dans les collectifs. En ce qui concerne les ferrailles, le Conseil est d'avis d'envisager la possibilité de faire un contrat avec un ferrailleur.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT IMMOBILIER DES ENVIRONS DE PARIS -

M. le Maire expose :

1° - que la Sté de Crédit Immobilier des environs de Paris, propose une participation de 50 %, soit 2.400 F. dans les frais exposés par la Commune pour le tracé par le géomètre de la voie devant traverser le lotissement de la Ferme du Chemin.

2° - que cette société propose une participation de 10.000 F., dans la dépense de construction de l'égout destiné à recevoir les eaux usées du projet de construction au lieu-dit " Les Huit -Arpents". Cet égout devant desservir également une partie de la Rue André Maginot.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LES SAPEURS POMPIERS -

Le Conseil décide l'acquisition du matériel suivant :

500 Mètres de tuyau d'incendie en 70  
200 " de tuyau " en 45

la dépense totale devant être d'environ 11.780 Francs - et s'engage à inscrire cette dépense au budget de 1965.

L'Assemblée Communale sollicite la subvention de l'Etat et du Département et donne délégation à M. le Préfet pour le choix au mieux des intérêts de la Commune, du matériel considéré.

AIDE -PUERICULTRICE -

Le grade d'aide-puéricultrice ne figurant pas dans la liste des emplois communaux, est assimilé à l'emploi de femme de service des Ecoles maternelles, indice brut 135, alors qu'il existe dans le département de la Seine, indice brut 154. Le Conseil décide que cet indice 154 sera pris pour base du salaire de l'aide-puéricultrice de la crèche Saint-Charles.

DIRECTRICE DE LA CRECHE -

A la suite de la démission de la Directrice auxiliaire de la crèche, le Conseil décide que la nouvelle directrice sera rémunérée sur la base <sup>des salaires</sup> des assistantes sociales, indice de début : 210.

CENTRE DE P. M. I. -

La construction du Centre de P.M.I. est commencée depuis le mois d'octobre et les formalités administratives n'ont pas permis jusqu'à présent de percevoir les subventions de l'Etat et de la Sécurité Sociale. Le Conseil décide de débloquent un crédit de 80.000 Frs sur les fonds libres de la section extraordinaire de l'exercice 1964 pour le versement d'acomptes aux entrepreneurs.

.../...

Envoyé le 2-2-65

Reçu le 25 Juin 1965

Envoyé le 2-2-65

Reçu le :

Envoyé le 2-2-65

Reçu le 19.8.1965

Envoyé le 2-2-65

Reçu le 11.9.65

29 JANVIER 1965  
=====

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### BOITES AUX LETTRES -

M. Bernard présente son projet d'emplacements supplémentaires de boîtes aux lettres. Le Conseil Municipal approuve ce projet et est d'avis de solliciter l'installation d'un poste muet au passage à niveau du Guichet et un autre à l'angle de l'Avenue Parrat et de l'Avenue Saint-Laurent.

### ZONES BLEUES -

Le Conseil décide l'institution de zones bleues et autorise M. le Maire à prendre les arrêtés de Police nécessaires :

R.N. 446 - entre le Pont de l'Yvette et la Place de la République.  
C.D. 95 - Boulevard Dubreuil  
R.N. 188 - Entre la Place de la République et la Rue de Courtaboeuf  
Voies Urbaines : Rue Verrier et Rue Boursier.

### SUBVENTION A UNE SOCIÉTÉ LOCALE -

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 225 Frs à la Société "La Joyeuse Pétanque" (déclarée loi de 1901) à prendre à l'article 657 du budget de 1964 - Cette société ayant été oubliée lors de la précédente réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Le Maire,



*Envoyé le 2-2-65  
Reçu le 11-2-65*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Mars 1965.  
Élection de la Rosière

Le sept mars mil neuf cent soixante cinq, onze heures quarante cinq, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Étaient présents : M.M. Pinon, Maire, Clement, Bruquet, Buffet, adjoints, Chevenon, Ziane, Tal, Mme Batmunt,

Et les notables invités : M.M. Barre, Bolleart, Paller Goube, Taki, Balancon, Mme Mattelaer, Hubert-  
*escoute - M. Colin*

Monsieur le Maire donne lecture de l'art.6 du testament de M. Archangé, relatif à l'élection de la Rosière, et de la liste de candidature comprenant :

- Mlle DUMEC Maryvonne, née le 27 Mai 1946 à Paris(6°), domiciliée à Orsay, 76 avenue des Bleuets, fille de M. DUMEC Georges, représentant de commerce et revêtements de sol et de son épouse, sans profession, tousdeux domiciliés à Orsay, même adresse.  
Ainée d'une famille de 3 enfants (13 et 8 ans) - est à Orsay depuis 8 ans.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	16	a obtenu :	
		1er tour -	2ème tour -
Melle DUMEC Maryvonne :	9		

Mademoiselle Dumec ayant obtenu la majorité des suffrages au tour, est désignée ROSIERE pour 1965.

Le couronnement aura lieu le 9 Mai 1965 -

Ont signé les membres présents.

approuvé le  
3-A-1965

*C. Chevenon*  
*M. Mattelaer*  
*J. Pinon*  
*J. Bruquet*  
*J. Buffet*  
*M. Barre*  
*M. Bolleart*  
*M. Paller*  
*M. Goube*  
*M. Taki*  
*M. Balancon*  
*M. Chevenon*  
*M. Ziane*  
*M. Tal*  
*Mme Batmunt*  
*M. Pinon*

SEANCE du 26 MARS 1965

=====

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 mars mil neuf cent soixante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le VENDREDI, 26 Mars 1965 à 21 heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'Ordre du Jour.



Le Maire,

L'an mil neuf cent soixante cinq, le 26 du mois de Mars à 21 Heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Orsay proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 21 Mars 1965 se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles 24 & 59 du Code de l'Administration Communale.

Etaient présents : M.M. THEVENON, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, EHINGER, SAUSSOIS, FOURCADE, CHAUVEZ, Mme LECLERC, M.M. DESCHAMPS, BRIQUET, MERLOT, Mme CHEVALIER, M.M. BUFFET, DUPRE, CLEMENT, ZIANE, Mme NATAF, LUCAS, LAURIAT, PAL.

M. WATTIER, absent pour maladie a donné procuration à M. CLEMENT, celui-ci en donne lecture.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CLEMENT, adjoint au Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les membres élus dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. ZIANE Auguste, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Il s'est excusé pour raison de santé, de ne pouvoir prendre la parole, et a demandé à M. DUPRE de le remplacer tout en conservant la place de Président.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme LECLERC et pour scrutateurs Messieurs CHAUVEZ et KLEIN.

## ELECTION DU MAIRE

-----

Le Président après avoir donné lecture des articles 58 -59 et 62 du Code de l'Administration Communale a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis, fermé du Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins	23
à déduire bulletin blanc	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés ..	22
Majorité absolue ..	12

M. THEVENON Georges, candidat, ayant obtenu 22 Voix, soit la majorité absolue a été proclamé Maire au 1er tour de scrutin.

## ALLOCUTION DE M. THEVENON

-----

La solennelle simplicité avec laquelle vous consacrez ce mandat, réhausse le redoutable honneur que vous me faites d'une gravité qui m'émue profondément. Cette marque de votre estime en me donnant confiance, ne fait pas de moi, pour autant, un homme à la mesure de l'ouvrage qui m'attend. Mais j'ai pris conscience depuis quelques jours de l'esprit résolu qui vous anime et des forces que l'on puise dans l'épreuve comme dans les élans de sympathie.

Notre première épreuve est de nous retrouver devant une grande tâche, privés de celui qui pendant douze années fut le premier artisan de notre Commune : il a conduit l'équipe en homme juste et efficace. Il paye aujourd'hui le prix de la réputation d'un grand patron, au sens que lui prêtent médecins et universitaires, c'est -à-dire qu'il faut attendre qu'il soit absent pour que l'admiration s'exprime. Au nom de la vérité, les habitants d'Orsay sauront rendre justice à la compétence et à l'intégrité.

26 MARS 1965  
=====

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Quant à la sympathie, elle ne se mesure pas seulement aux chiffres que l'on proclame à la clôture d'un scrutin. Elle s'exprime également au sein même de la population dans les manifestations les plus diverses et les plus inattendues. J'ai été personnellement très touché par ses nombreux témoignages depuis quelques jours. Je remercie sincèrement toute la population au nom d'un Conseil Municipal qui associe toutes les opinions. Cette représentativité, en garantissant la voix de leur choix à tous les citoyens d'Orsay, ne peut qu'engendrer la confiance.

Mesdames, Messieurs, nous devenons des collaborateurs car c'est le même sens de la chose publique qui nous a conduits ici. Je suis persuadé que nous y découvrirons l'amitié en travaillant avec amour pour le bien public. Notre gratitude commune envers les électrices et les électeurs est déjà un signe de concorde.

La partie est engagée : nous n'inscrirons au palmarès que les oeuvres réalisées collectivement. L'expérience des Conseillers reconduits dans leur fonction, les qualités et les connaissances des Conseillers nouvellement investis, l'esprit de dévouement de toute l'équipe, sont le nantissement des espoirs qu'Orsay fonde en vous.

## ELECTION DU PREMIER ADJOINT

-----

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur THEVENON, élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

1er tour de scrutin : Nombre de Bulletins	23
Bulletins blancs ou nuls	<u>3</u>
reste pour le nombre des suffrages exprimés	20
Majorité absolue .....	11

M. CLEMENT Roger, ayant obtenu 20 voix, c'est-à-dire la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint au premier tour de scrutin.

## ELECTION DU SECOND ADJOINT

== ----- ==

Nomere de bulletins .....	23
Bulletins blancs	<u>2</u>
majorité absolue : 11	21

M. BRIQUET Bernard ayant obtenu 21 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint, au premier tour de scrutin.

## CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS SUPPLEMENTAIRES

-----

Le Conseil décide la création de deux postes d'adjoints supplémentaires, qui seront élus après le délai de 15 Jours du dépôt de la présente délibération à la Sous-Préfecture, conformément au Code d'Administration Municipale.

M. THEVENON remercie la population du civisme dont elle a fait preuve pendant la campagne électorale qui a été empreinte de fermeté et de courtoisie, et lui exprime sa reconnaissance d'être venue nombreuse à cette séance d'élection du Maire et des Adjointes, prouvant ainsi qu'elle s'intéresse également à la chose commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures.

Le Maire,



*Approuvé le  
3 avril 1965*

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like P. Gling, M. Clement, M. Briquet, and others, along with a large signature on the right side.

SEANCE DU 2 AVRIL 1965

=====

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Mars mil neuf cent soixante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi, 2 Avril 1965 à 21 heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'Ordre du Jour.



Le Maire,

L'an mil neuf cent soixante cinq, le 2 du mois d'Avril à 21 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire - CLEMENT, BRIQUET, adjoints - KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, EHINGER, SAUSSOIS, FOURCADE, Mme LECLERC, DESCHAMPS, MERLOT, LUCAS, LAURIAT, FAL, Mme CHEVALIER, BUFFET, DUPRE, ZIANE, Mme NATAF. M. WATTIER a donné procuration à M. Clément.

Excusé : M. CHAUVEZ.

Le Conseil choisit comme secrétaire Mme CHEVALIER - Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS -

M. THEVENON soumet une nouvelle répartition des Commissions Municipales qui se rapproche de celle qui existe au Conseil d'Administration du District. Il a été prévu 5 Commissions se décomposant chacune en 5 sous-Commissions.

- 1 - Commission du Plan
- 2 - Commission technique des Equipements
- 3 - Commission de l'Entretien
- 4 - Commission des Affaires Sociales
- 5 - Commission des relations publiques.

Chacune de ces Commissions est placée sous la direction d'un Adjoint au Maire et d'un adjoint suppléant.

Le Conseil ayant accepté à l'unanimité ce plan de travail, il est procédé à la désignation des membres des Commissions.

I - COMMISSION DU PLAN dévolue à l'ensemble de la Municipalité, et comprenant :

- 1 - Organisation Administrative
- 2 - Programme des grands travaux
- 3 - Programme financier et budgets (rapporteur : M. SAUSSOIS)
- 4 - Démographie et statistiques
- 5 - Cadastre et sites .

II - COMMISSION DES EQUIPEMENTS ( M.M. BRIQUET et CLEMENT)

- 1 - Voirie, assainissement, urbanisme : M. BERNARD, rapporteur, M.M. FAL, DESCHAMPS, EHINGER, LAURIAT, Mmes CHEVALIER et LECLERC.
- 2 - Lotissements : M.M. MERLOT, rapporteur - WATTIER, SAUSSOIS, BUFFET, BERNARD.
- 3 - Equipements sportifs publics : M.M. CLEMENT, rapporteur, BERNARD, SAUSSOIS, FAL, WATTIER.
- 4 - Constructions scolaires : M.M. EHINGER, rapporteur, LUCAS, FAL, Mme NATAF.
- 5 - Espaces verts : M.M. DUPRE, rapporteur, GUINOCHET, Mmes CHEVALIER et NATAF.

III - COMMISSION DE L'ENTRETIEN : ( M.M. SAUSSOIS et CLEMENT)

- 1) Locaux Municipaux : M.M. MARTIN rapporteur, FOURCADE, FAL.
- 2) Jardins publics : Mme CHEVALIER rapporteur, M.M. GUINOCHET, DUPRE, Mme NATAF.
- 3) Voies, parkings, signalisation, circulation, M. BERNARD, rapporteur, Mmes LECLERC, CHEVALIER, M.M. EHINGER, DESCHAMPS, LAURIAT, DUPRE.
- 4) Locaux scolaires : M.M. LUCAS, rapporteur, EHINGER, FAL, Mme NATAF.
- 5) Véhicules de la Commune et de la protection civile : M.M. BUFFET, rapporteur, EHINGER, FOURCADE, FAL, WATTIER.

IV - COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - M.M. BUFFET - CLEMENT -

- 1 - Hygiène : Dr LAURIAT, rapporteur, Mmes LECLERC et CHEVALIER - M. GUINOCHET.
- 2 - Aide sociale : Mme NATAF, rapporteur, M.M. FOURCADE, FAL, BUFFET.
- 3 - Sports, colonies de vacances, classes de neige : M. CLEMENT, rapporteur - M.M. KLEIN, FOURCADE, LUCAS, Mme NATAF.
- 4 - Logement - M. DESCHAMPS, rapporteur, M.M. BERNARD, EHINGER, MERLOT.
- 5 - Crèches, garderies, Mme LECLERC, rapporteur, Mme CHEVALIER, M. SAUSSOIS

2 AVRIL 1965  
=====

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- V - COMMISSION DES RELATIONS PUBLIQUES - (M.M. CLEMENT et SAUSOIS)
- 1) Utilisation des locaux, Maison des Jeunes, Mme NATAF, rapporteur - M.M. BRIQUET et FAL.
  - 2) -Coordination des fêtes et du commerce : M. BUFFET, rapporteur, Mme CHEVALIER, M.M. FOURCADE, LUCAS, FAL, WATTEBR.
  - 3) Coordination universitaire et protocole : M. GUINOCHEP, rapporteur, Mme CHEVALIER, M.M. EHINGER, CHAUVEZ, MERLOT, LUCAS.
  - 4 )Délégation à l'Office Municipal des Sports : M.M. CLEMENT, BERNARD, LUCAS, FAL.
  - 5) Publications : M.M. CHAUVEZ, rapporteur, Mme NATAF, M.M. MARTIN , DESCHAMPS.

## OFFICE CULTUREL -

Le Conseil Municipal est d'avis qu'il est nécessaire de concevoir un office culturel au sein duquel le Conseil Municipal désignera des délégués qui auront mission d'associer leurs efforts à ceux des personnes étrangères au Conseil Municipal, au service de toutes les formes de culture.

Sont désignés à l'unanimité : M. KLEIN, rapporteur, Mmes LECLERC et NATAF, M.M. GUINOCHEP, MARTIN, DUPRE.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES -

*Vu à Palaiseau  
le 22-4-1965*

Le Conseil désigne à l'unanimité en qualité de délégués titulaires au Syndicat intercommunal pour la construction de la Maison des Jeunes, M.M. BRIQUET et KLEIN, et en qualité de délégués suppléants, Mmes LECLERC et NATAF.

## COMITE DU LOGEMENT -

Le Conseil désigne M.M. DESCHAMPS et MERLOT, en qualité de délégués au Comité du Logement.

## SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE BURES-ORSAY -

*Vu à Palaiseau  
le 22-4-1965-*

M.M. CLEMENT et BRIQUET sont désignés pour représenter la Commune à la Sté d'Economie Mixte BURES-ORSAY et M. TRÉVENON, en qualité de représentant à l'Assemblée Générale de cette Société.

## DELEGUES A LA CRECHE -

Sont désignées : Mmes LECLERC et Mme CHEVALIER suppléante, en qualité de déléguées à la Crèche.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PERSONNEL -

*Vu. Palaiseau  
le 8. H. 65*

Le Conseil désigne M. BUFFET, en qualité de 2ème délégué au Syndicat Intercommunal du personnel, le rôle de premier délégué revenant de droit à M. le Maire.

## SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA RIVIERE L'YVETTE -

*Vu. Palaiseau  
le 8-4-65*

Le Conseil désigne M.M. BRIQUET et DUPRE, délégués titulaires et M.M. GUINOCHEP et ZIANE, délégués suppléants, pour représenter la Commune au Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la rivière l'Yvette.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES -

*Vu. Palaiseau  
le 8. H - 65*

Le Conseil désigne M.M. CLEMENT et BERNARD ,délégués titulaires et M.M. FAL, et DUPRE, délégués suppléants pour représenter la Commune au Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères.

## COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'HOPITAL -

*Vu. Palaiseau  
le 11. 5. 65*

Il est procédé au vote à bulletins secrets pour désigner les représentants du Conseil Municipal à la Commission administrative de l'Hôpital. Nombre de votants : 22. Ont obtenu : Bulletin nul : 1 - M. CLEMENT : 19 voix - M. BUFFET : 19 voix - Dr LAURIAT : 1 " - Mme LECLERC : 1 voix.

M.M. CLEMENT et BUFFET sont désignés au premier tour, à la majorité absolue des suffrages.

.../...